



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 13 FEV. 2015

Direction
générale de
l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Service de la
stratégie
des formations
et de la vie étudiante

Sous-direction des
formations
et de l'insertion
professionnelle

Département des
formations du cycle
licence

DGESIP A1-2
n°2015-00

Affaire suivie par
Catherine Kerneur
Téléphone
01 55 55 67 03

Courriel
catherine.kerneur
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Direction générale de
l'enseignement scolaire

Service de
l'instruction publique
et de l'action
pédagogique

Sous-direction des
lycées et de la
formation
professionnelle tout
au long de la vie

Bureau des formations
générales et technologiques

DGESCO A2-1
N°2015-0028

Affaire suivie par
Nicolas Ginsburger

Téléphone
01 55 55 10 14
Télécopie
01 55 55 22 73

nicolas.ginsburger
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées
publics et privés sous contrat

s/c de Mesdames et Messieurs les rectrices et
recteurs d'académie, chancelières et chanceliers
des universités

Objet : Concours « Les jeunes et la Sécurité sociale » à l'occasion des 70 ans
de la Sécurité sociale.

1. Eléments de contexte du concours

Des enjeux de société très forts ré-interrogent la pédagogie sur la solidarité et le
vouloir « vivre ensemble » :

- le besoin de repères et de sens de ce que représente la République, de ce
qu'elle incarne, et de qui l'incarne ;
- la persistance de certains clichés sur les services publics, leurs finalités, la
réalité de leurs modes d'intervention et leurs performances.

L'attention des pouvoirs publics portée à l'apprentissage par les jeunes de la
citoyenneté et des valeurs républicaines renvoie directement au rôle des grandes
institutions comme la Sécurité sociale et l'Education nationale dans cet apprentissage,
pour rendre concrètes les valeurs et les faire vivre par des comportements adéquats.

La Sécurité sociale est au cœur du principe de solidarité et de ce qu'elle signifie : il
s'agit d'une organisation ambitieuse de droits et devoirs entre les citoyens, qui relie les
générations, les malades et les bien-portants, les familles, les actifs (employeurs,
travailleurs indépendants, salariés, ...) et les inactifs (retraités, chômeurs, ...). Tous les
Français sont en relation avec la Sécurité sociale qui les accompagne tout au long de
leur vie.

Le 4 octobre 2015, la Sécurité sociale fêtera son 70^{ème} anniversaire.

Sous l'impulsion de la Présidence de la République, l'Education nationale et la
Sécurité sociale s'unissent pour promouvoir à cette occasion la réalisation de travaux
concrets par les lycéens, qui s'inscrivent dans un concours national, dont le thème
général porte sur la relation des jeunes à la Sécurité sociale.

2. Les objectifs du concours

A l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale est organisé un concours visant à :

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités ;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la participation à des actions, la conception de supports sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui des professionnels de la Sécurité sociale.

Les créations/productions seront récompensées à l'occasion des manifestations organisées en 2015 au titre du 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale.

Au-delà, le projet permettra de définir les bases d'une coopération plus approfondie et durable entre la Sécurité sociale et l'Education nationale à partir de l'année scolaire 2015/2016 (des kits pédagogiques rénovés seront par exemple proposés).

3. Les jeunes et la Sécurité sociale : travaux proposés en 2015

3.1. Classes visées

Le concours s'adresse à toutes les classes de première et de terminale ainsi que de première année de STS.

Il présente notamment un intérêt particulier dans les classes pour lesquelles la Protection sociale fait partie du référentiel (voir annexe 1).

Voie générale

- ✓ Classes de première et terminale, en particulier la série ES (économique et sociale), par exemple pour le programme de SES ou d'histoire.

Voie technologique

- ✓ Classes de première et terminale ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) ;
- ✓ Classes de première et terminale STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) qui abordent la Sécurité sociale à travers la politique de redistribution.

Voie professionnelle

- ✓ Classes de première et terminale SPVL (service de proximité et de vie locale), et ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne).

Classes post-baccalauréat

- ✓ Classes de BTS, particulièrement les filières SP3S (services et prestations du secteur sanitaire et social) et ESF (économie sociale et familiale).

3.2. Thèmes de travail proposés aux jeunes

Les projets des élèves doivent s'inscrire dans une liste de quatre thèmes :

1. La charte des droits et devoirs du citoyen social
2. La réponse des jeunes en 2015 à la lettre de Simone Veil de 2005
3. La Sécu, c'est quoi pour moi ?
4. La Sécu : nouveaux services pour demain ?

Ces quatre thèmes dont le détail est présenté en annexes 2 et 3 permettent à chaque enseignant de choisir un projet concret et de :

- retenir une approche globale ou ciblée de la Sécurité sociale (sur un service ou une prestation) ;
- retenir une approche plutôt juridique (droits/devoirs), économique (redistribution), historique, ou plutôt centrée sur la communication ;
- travailler sur des services et prestations existants, ou d'en imaginer pour demain.

La forme des livrables est très variée pour favoriser la créativité des élèves, qu'il s'agisse de vidéo, bandes dessinées, poésie, chanson, document / plaquette ou encore affiche.

3.3. Des principes d'organisation simples

- volontariat des enseignants pour inscrire leurs classes au concours ;
- appui des professionnels de la Sécurité sociale pour aider les élèves ;
- construction d'outils pédagogiques mis à la disposition des établissements ;
- projets « ludiques » favorisant les apprentissages ;
- valorisation des travaux dans chaque département (presse, grand public, journées portes ouvertes de la Sécurité sociale) ;
- valorisation nationale des meilleures créations.

4. Calendrier et modalités pratiques

4.1. Calendrier 2015

- ✓ Février : lancement du projet
- ✓ Jusqu'au 10 avril : inscription en ligne des classes candidates sur l'espace numérique « 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale » : <http://concours-secu.fr>
- ✓ 10 juillet : date butoir de transmission des travaux des élèves
- ✓ Septembre : jury national
- ✓ Octobre : cérémonie nationale de remise des prix

4.2. Modalités pratiques

L'appui des professionnels de la Sécurité sociale dans chaque département

Pour faciliter la relation, les organismes de Sécurité sociale désignent un chef de file départemental pendant toute l'année 2015, qui sera l'interlocuteur privilégié des établissements et des enseignants.

La liste de ces personnes ressources est disponible sur l'espace numérique « 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale », à l'adresse internet suivante : <http://concours-secu.fr>.

Ces professionnels de la Sécurité sociale sont mobilisés pour :

- accompagner les enseignants qui le souhaitent dans le cadre des projets conduits par les élèves ;
- participer à la pédagogie vers les élèves, sous la forme d'interventions ciblées ;
- accueillir des classes (élèves, enseignants) dans les organismes de Sécurité sociale à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » de la Sécurité sociale organisée en 2015 dans chaque département ;
- valoriser les projets réalisés par les élèves, à l'occasion de la journée Portes Ouvertes ou plus largement dans le cadre d'événements ouverts plus largement au grand public et à la presse locale.

L'inscription des classes et la transmission des projets des élèves

Pour inscrire sa classe, il suffit de se connecter sur l'espace numérique du 70^{ème} anniversaire, à l'adresse internet suivante : <http://concours-secu.fr>.

Attention :

les inscriptions sont ouvertes du 23 février au 10 avril 2015 !

La transmission des projets des élèves se réalise en ligne sur l'espace numérique, selon les modalités indiquées sur le site.

L'évaluation des projets

Les projets sont évalués par un jury national composé de représentants de la Sécurité sociale et de l'Education nationale.

Les critères d'éligibilité, d'évaluation et de classement des projets sont précisés par le règlement du concours « Les jeunes et la Sécurité sociale » accessible en ligne sur l'espace numérique.

Les prix

Huit prix sont attribués, deux pour chaque thème d'étude proposé :

1. La charte des droits et devoirs du citoyen social
2. La réponse des jeunes en 2015 à la lettre de Simone Veil de 2005
3. La Sécu, c'est quoi pour moi ?
4. La Sécu : nouveaux services pour demain ?

Les prix récompensent les meilleurs projets de deux catégories :

- classes de première et terminale (générale, technologique, professionnelle) ;
- classes de STS.

Les prix seront remis à Paris au mois d'octobre 2015 à l'occasion d'un événement national organisé au titre du 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale.

Les frais de déplacement des lauréats et des enseignants encadrant seront pris en charge par les organisateurs du concours.

Le détail des prix est présenté dans le règlement du concours « Les jeunes et la Sécurité sociale » accessible en ligne sur l'espace numérique.

5. Coordonnées des pilotes

Comité national du 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale

François HIEBEL, Secrétaire général, francois.hiebel@en3s.fr

Pierre RAMON-BALDIE, Délégué pédagogique, pierre.ramon-baldie@en3s.fr

5 / 12

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Françoise-Marie GUILLET, inspectrice générale de l'Education nationale, francoise-marie.guillet@education.gouv.fr

Isabelle ROBIN, Chef du bureau des formations générales et technologiques (A2-1), DGESCO, isabelle.robin@education.gouv.fr

Catherine KERNEUR, Adjointe au Chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau licence, DGESIP, catherine.kerneur@education.gouv.fr

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

Annexe 1

Liens entre les projets à mener et les référentiels pédagogiques

6 / 12

CLASSES	LIENS REFERENTIEL	STRATEGIES PEDAGOGIQUES POSSIBLES
ECONOMIE ET DROIT		
Première ST2S	Pôle Protection sociale Pôle Méthodologie Spécificités des données et des informations à caractère sanitaire et social Méthodologie d'étude à caractère sanitaire et/ou social	Répartition des activités/groupes par branche (x5) ou par domaine (x4) :
Terminale ST2S	Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale	- Brainstorming à partir d'un des titres des domaines (« Imagine la sécu de demain ? »...);
BTS ESF 1	module 2 : animation- formation module 3 : communication professionnelle module 4 : travail en partenariat, institutionnel et inter institutionnel Actions professionnelles	- Co-construction d'un cahier des charges (objectifs, support, message, matériel, répartition des tâches...);
BTS SP3S	Tous les modules	- Co-construction d'un échéancier avec la classe ;
Première ES	Troisième partie du programme « Regards croisés », le thème « comment l'Etat - providence contribue-t-il à la cohésion sociale ? »	- Co-construction d'une enquête,
Première STMG	Module 2 : comment se crée et se répartit la richesse et plus spécialement le 2.3 - la dynamique de la répartition des revenus : notion de revenus de transfert	
STS1 tertiaires ¹	Thème 3 : la répartition des richesses, et plus précisément le 3.2- la politique de redistribution avec les compétences attendues suivantes : caractériser et analyser les différents instruments de la redistribution en France et repérer les justifications et orientations de réforme de la politique de redistribution.	NB : les enseignants pourront utiliser quelques heures d'Accompagnement Personnalisé, ou d'action professionnelle pour réaliser ce projet.
HISTOIRE ET ECJS		
Première STD2A, STL et STI2D	Thème 3 : Histoire du quotidien : Question obligatoire : « Vivre et mourir en Europe du milieu du XIXe siècle aux années 1960 » (protection sociale)	
Première L et ES	Thème 5 : Les Français et la République : Question 1 : « La République, trois républiques » : Les combats de la Résistance (contre l'occupant nazi et le régime de Vichy) et la refondation républicaine ECJS : thème 3 : « L'engagement politique et social », les « acteurs principaux de la démocratie sociale ».	Intervention au sein de la classe d'un professionnel de la Sécurité sociale autour d'une thématique définie en accord avec l'enseignant.

¹ Le programme d'économie et droit dans les sections de techniciens supérieurs relevant du secteur tertiaire est commun aux BTS suivants : « assistant de gestion PME-PMI », « assistant manager », « commerce international à référentiel européen », « communication des entreprises », « comptabilité et gestion des organisations », « management des unités commerciales », « négociation et relation client » et « transport ».

Terminale L et ES	Thème 4 : Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. Question 1 : L'échelle de l'Etat-Nation : « Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration. Héritages et évolutions ».	
Première S	Thème 3 : La République française face aux enjeux du XXe siècle. Question 1 : « La République, trois républiques » : « Des idéaux de la Résistance à la refondation républicaine (1944-1946) » ECJS : thème 3 : « L'engagement politique et social », les « acteurs principaux de la démocratie sociale ».	
Terminale S	Thème 3 : Les échelles de gouvernement dans le monde. Question 1 : L'échelle de l'Etat-Nation : « Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration et opinion publique ».	
Première Baccalauréat Professionnel	4. De l'État français à la IVe République (1940-1946) On étudie le programme du Conseil national de la Résistance et la mise en place de la IVe République. Éducation civique : thème B : « droits et devoirs du citoyen », « la couverture maladie universelle ».	

Annexe 2

Présentation des thèmes du concours national « Les jeunes et la Sécurité sociale »

Thème 1. La charte des droits et devoirs du citoyen social

8 / 12

En France, l'acquisition du statut d'assuré social se fait sans information ni formalisme particulier. Pour les jeunes, la notion d'ayant-droits ne revêt la plupart du temps aucune réalité concrète et la relation à la Sécurité sociale n'est pas vécue de manière concrète et signifiante. La notion de citoyenneté sociale pourra être précisée par l'enseignant autour de la façon dont la solidarité est mise en œuvre concrètement par la Sécurité sociale : une obligation de contribuer au financement du système auprès d'un organisme prédéfini, pour financer des prestations monétaires et de service pour tous. La pérennité de cette solidarité suppose un bon usage de la Sécurité sociale et des comportements responsables.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. rédiger une charte des droits et devoirs du citoyen social
2. justifier les choix qui ont guidé les articles retenus
3. en proposer une présentation attractive
4. indiquer les modes de diffusion proposés auprès des jeunes

Thème 2. Notre réponse à Simone Veil sur la Sécurité sociale

*Réponse à son discours de 2005 lors du 60^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale
« Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale »*

Simone Veil est l'une des personnalités les plus admirées des Français selon un sondage de janvier 2015 (Yougov). Ministre de la Santé (1974-1979), elle est ensuite la première présidente du Parlement européen, nouvellement élu au suffrage universel (1979-1982). Ministre d'Etat, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville (1993-1995), elle siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007.

Simone Veil a présidé les manifestations du 60^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale en 2005. Dans un discours introductif au colloque de clôture, elle décrit sa vision de la Sécurité sociale et les risques qui pèsent sur elle.

A partir de trois extraits de ce discours (annexe 3), il est proposé aux élèves de donner leur vision de la construction de la Sécurité sociale, sur la façon de la faire vivre et de la promouvoir dans le monde. Autrement dit, comment les jeunes d'aujourd'hui répondent-ils aux propos de Simone Veil ?

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. Selon Simone Veil, la Sécurité sociale s'est construite « *en réaction à l'inhumanité* » de la Seconde Guerre mondiale. Expliquez les circonstances historiques de la création de la Sécurité sociale, et expliquez comment la Sécurité sociale a été l'un des éléments fondamentaux du rétablissement de la dignité humaine.
En faisant le lien avec la déclaration universelle des droits de l'homme, donnez des exemples de prestations monétaires et de services proposées par la Sécurité sociale qui participent au maintien de la dignité des gens et à leur autonomie.
2. « *Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale* » affirme Simone Veil dans son discours. Les jeunes d'aujourd'hui ont-ils perdu le sens de la Sécurité sociale ou pas ? Recenser et décrire les dangers qui pèsent sur la Sécurité sociale, et formulez les actions concrètes à mener pour les éviter, ou en limiter les effets.

3. « *L'absence de partage de cette Sécurité sociale au niveau mondial rend notre monde si inéquitable et si fragile* » : dressez un état des lieux de la protection sociale dans le monde et présentez les enjeux du socle universel de protection sociale et de sa concrétisation.
4. Répondez à Simone Veil « de la part des jeunes générations », sous la forme d'une lettre pour lui dire pourquoi les jeunes ne perdent pas le sens de la Sécurité sociale, et comment ils s'y prennent pour y arriver.

Thème 3. La Sécu, c'est quoi pour moi ?

Les représentations de la Sécurité sociale sont très souvent marquées par des clichés. Il est frappant de voir comment ces clichés peuvent être intégrés par les jeunes générations alors qu'ils n'ont pas tous une relation « conscientisée » à la Sécurité sociale ou à l'inverse pour certains, une expérience insatisfaisante des services en lien avec leur réalité d'usager ou d'enfants d'usagers qui leur donne une vision réductrice et négative de l'ensemble du dispositif. Ces représentations sont renforcées par une communication de la Sécurité sociale vers les citoyens et particulièrement les jeunes parfois trop technique, souvent inadaptée et même invisible ou méconnue.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. pour mesurer la représentation chez les jeunes générations, choisir :
 - soit deux exemples concrets de prestations de Sécurité sociale (par exemple la prévention dans le domaine de la santé (promotion de la nutrition chez les jeunes), les pensions de retraite, la lutte contre le travail dissimulé ou les services de garde d'enfants) ;
 - soit une mission/finalité de la sécu (la prévention, l'organisation, la réparation, la redistribution,...) ;
2. enquêter par entretien filmé (micros-trottoirs) ou enquête « questionnaire » (ou les deux !) auprès des jeunes de l'établissement pour les questionner sur les exemples retenus sur le mode « C'est quoi pour toi ... ? » ;
3. dégager des tendances des représentations (positives, négatives, exactes ou erronées par rapport à la réalité) et proposer en quelques lignes des éléments d'explication de ces représentations ;
4. réaliser une contribution (une vidéo, une bande dessinée, une affiche,...), pour favoriser une communication adaptée vers les jeunes afin d'améliorer la représentation des jeunes sur les exemples concrets choisis.

Thème 4. La Sécu : de nouveaux services pour demain ?

Les organismes de Sécurité sociale innovent sans cesse en matière d'accès à l'information, d'efficience des dispositifs de prise en charge (plateformes, RDV à distance...). Pour rester proches des usagers, et notamment du jeune public, ceux-ci doivent renouveler leur offre régulièrement, et en faciliter l'accès. Les services de conseil se développent à l'exemple de « Santé active », afin de promouvoir les comportements qui préservent sa santé.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. choisir un champ des politiques de Sécurité sociale qui intéresse les jeunes (santé, logement, emploi,...) ;
2. enquêter par entretien filmé (micros-trottoirs) ou enquête « questionnaire » (ou les deux !) auprès des jeunes autour d'eux pour imaginer un service nouveau et utile à l'avenir pour les jeunes ;
3. sur la base des éléments recueillis, grouper les différentes innovations possibles et en faire une présentation rapide ;
4. choisir une innovation et proposer un projet de communication adaptée aux jeunes présentant cette innovation (slogan, images,...).

Annexe 3

Discours intégral de Simone Veil en ouverture du colloque « 60^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale » (3 octobre 2005), base de travail du thème 2.

« Monsieur le ministre, Monsieur le ministre délégué, Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat, Monsieur l'ancien ministre et Premier Président de la Cour des comptes, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs,

10 / 12

C'est avec grand plaisir que je retrouve en cet automne 2005 le monde de la protection sociale que j'ai bien connu pendant mes deux séjours avenue de Ségur.

Cette année a été marquée par la célébration de nombreux anniversaires liés à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La multiplication de ces anniversaires peut avoir un caractère quelque peu répétitif, et je comprends que l'on puisse être quelque peu lassé en cette fin d'année 2005 des commémorations des événements se rattachant aux événements ayant marqué la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Et pourtant la succession de ces événements fait sens et c'est ce sens que je voudrais tout simplement vous rappeler, en ouvrant cette manifestation du 60ème anniversaire de la Sécurité sociale.

Il n'est évidemment pas indifférent que ce soit en réaction à l'inhumanité de la guerre qu'a été créé ce système de solidarité entre tous les Français. C'est en réaction à l'humanité bafouée, à la perte de sens de ce qui fait l'homme, la dignité humaine, la civilisation qu'ont été créés immédiatement après la guerre des systèmes de solidarités visant à relier entre eux les membres d'une même société.

En effet, je souhaite rappeler que cette volonté d'édifier ce système de solidarité a été inscrite dès mars 1944, dans le programme du Conseil national de la résistance adopté à Alger. Je souhaiterais à cet instant souligner le rôle qu'a joué Alexandre Parodi. C'est bien dans l'énergie de la résistance qu'est née la volonté de la France, unie dans toutes ses composantes sociales, politiques et culturelles, de se doter d'un système de solidarité universelle et organisée.

Pour autant, ce système n'a pas été inventé de toutes pièces au sortir de la guerre. L'histoire de notre protection sociale est faite de constructions successives, de la volonté d'hommes et de femmes de construire ensemble cette solidarité que nous avons reçue en héritage. Elle a commencé dès le milieu du XIXème siècle. Je pense ici aux solidarités professionnelles qui ont permis de créer des régimes spécifiques, ainsi qu'à la loi de 1898 qui a mis en place la première protection générale des salariés confrontés aux accidents du travail. Le Plan de 1945 a été également largement rendu possible par les enseignements tirés des succès réduits de la mise en place des premiers systèmes d'assurance sociales pour les salariés de l'industrie et du commerce par les lois de 1910, de 1928 et de 1930.

Nous devons avoir en mémoire ce processus historique de construction de notre système de solidarité. Mais je ne saurais évoquer la création de la Sécurité sociale sans rendre hommage à Pierre Laroque, cette grande figure de la République, qui a été l'inspirateur et le concepteur de notre organisation de la Sécurité sociale. Comme beaucoup d'entre vous, je l'ai personnellement connu et j'ai toujours été frappée, jusqu'à la fin de sa vie, par la hauteur de ses points de vue, la profondeur de son engagement, la cohérence de ses convictions.

Nous lui devons une des créations qui fait le plus honneur à la France de la deuxième moitié du XXème siècle.

Car quel sens plus élevé peut-il y avoir que d'affirmer le droit de tout homme, femme, enfant à bénéficier des progrès du génie humain pour faire face à la maladie ? Les progrès de la science, de la médecine sont formidables à condition qu'ils soient mis à la disposition de tous.

Plus largement, la Sécurité sociale, en protégeant chacun contre les risques de la vie, en créant un immense système de solidarité intergénérationnel, était porteuse de l'espoir d'un monde meilleur, d'un monde moins égoïste, d'un monde où la dignité de l'homme est restaurée.

Je voudrais souligner que, progressivement, en adhérant à l'Europe, contrairement aux autres pays du monde, les états membres ont des systèmes de protection contre les risques de la vie.

Je souhaite rappeler que la Sécurité sociale, ce n'est pas uniquement, ce n'est pas principalement, des prestations, des cotisations, des institutions, des comptes, des salariés, des administrateurs. Tout ceci est très important naturellement. Mais ce qui est fondamental dans la Sécurité sociale, ce qui la distingue de l'assistance, c'est l'affirmation, au cœur de la société, du droit de tout homme à bénéficier de soutien face aux charges de la maladie, de la vieillesse, de la famille. Ce qui est donné ne l'est par générosité ou par compassion, c'est un droit de la personne humaine.

Et ce qui est remarquable dans la Sécurité sociale, c'est sa capacité à concrétiser, à mettre en application quotidiennement ce droit. Il ne s'agit pas d'une affirmation gratuite mais d'une traduction concrète qui a changé la vie de millions d'hommes et de femmes.

60 ans après, ces ambitions peuvent apparaître désuètes, la Sécurité sociale, c'est le quotidien, une chose tellement présente qu'on n'y pense pas, et la dignité de l'homme apparaît, à bien des égards, toujours menacée et mise à mal sur notre planète.

Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale. Le sens peut être perdu de plusieurs façons.

Par l'accoutumance : apparaît banal, acquis, allant de soi en France ce qui reste aujourd'hui dans le monde totalement exceptionnel : la capacité de donner à chacun les moyens de se soigner, d'avoir une famille ou une retraite décente. Cet acquis est d'autant plus menacé que le vieillissement de la population met à mal les équilibres sur lesquels repose le système.

Par l'abus : si on demande à la société de vous protéger de tout, on finit par créer une société sclérosée, inerte, incapable d'innover, de prise de risque. Si la Sécurité sociale est là pour venir en aide à ceux qui sont dans la difficulté, ce ne doit naturellement pas devenir un moyen de s'exonérer de ses propres responsabilités individuelles.

Par la contamination du repli individualiste qui menace nos sociétés : quel sens a la solidarité collective dans un monde guetté par le « chacun pour soi » ? Si le rapport de chacun avec la Sécurité sociale ne doit être qu'un rapport de consommateur, essayant de maximiser les opportunités qu'elle offre, alors la Sécurité sociale n'a plus de sens. Elle est condamnée à plus ou moins brève échéance.

Par le rejet : la Sécurité sociale peut apparaître à certains comme liée à une étape donnée datée du développement des sociétés post industrielles. Dans une économie mondialisée est-elle toujours de mise ?

Je veux m'élever en faux contre une telle assertion.

Rien ne m'empêchera de penser que là où il y a Sécurité sociale, la dignité de l'homme est mieux respectée que là où elle n'existe pas.

Et les travers, les difficultés, les excès parfois de notre système de Sécurité sociale ne doivent pas nous cacher que fondamentalement le monde contemporain souffre d'une insuffisance de Sécurité sociale et non d'un excès de Sécurité sociale.

12 / 12

C'est l'absence de partage de cette Sécurité sociale au niveau mondial qui rend notre monde si inéquitable et si fragile.

Comment se contenter d'un monde où une partie de l'humanité est à l'abri de la hantise du lendemain alors que la plus grande partie ne sait pas de quoi son lendemain sera fait et doit affronter la faim, la maladie, les épidémies sans système collectif de prise en charge ?

Je souhaite que cette journée, et au-delà de cette journée, les réflexions de tous les acteurs de la Sécurité sociale aident chacun des Français à se poser la question du sens d'une Sécurité sociale dans la France du XXI^{ème} siècle et au-delà de nos frontières.

Je suis persuadée que les risques que je viens d'énumérer ne sont pas une fatalité. Si nous prenons conscience de la valeur de ce que nous avons, si nous acceptons les efforts individuels pour préserver ce système de solidarité, alors nous pourrons le transmettre aux générations futures et la France pourra être porteuse d'un message pour un avenir meilleur conciliant solidarité et responsabilité. La décennie à venir ne sera pas facile, mais elle sera décisive pour la Sécurité sociale.

Il faudra courage, cohérence et persévérance dans la prise de décision et esprit de responsabilité de tous les Français.

Je souhaite que vos réflexions de ce jour permettent d'éclairer l'avenir et qu'ainsi cet anniversaire ne soit pas seulement une commémoration mais bien un moment fort de réflexion collective sur le lien social dans ce début du XXI^{ème} siècle ».